

## Objectif de la lettre :

Transmettre à nos partenaires une information régulière sur nos activités et notre actualité, les services que nous sommes à même de leur proposer ainsi que des points techniques ou réglementaires qu'il nous paraît intéressant de mettre en avant.

Toutes nos lettres peuvent être consultées ou téléchargées sur notre site (rubrique "dossiers en consultation")

## Une affaire vendue ce mois



## Construction de l'Agence Weishaupt à Chambéry

Construction d'un bâtiment comprenant 920 m<sup>2</sup> de bureaux et 1 150 m<sup>2</sup> d'atelier.

Mission de AIM : Economie de projet, plans PRO, DET et OPC (pour la SAS entreprise générale).

## Six années de Lettre AIM reprises en sommaire...

Afin de mieux vous permettre de retrouver un sujet traité dans une de nos lettres, ci-joint un sommaire actualisé des 72 Lettres AIM.

Comme toujours, n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions et à nous communiquer les coordonnées de contacts qui pourraient trouver un intérêt à la lecture de La Lettre AIM.

*Bonnes fêtes de fin d'année à tous!....*

## Le Tableau de bord de l'activité

Effectif :	Nombres d'affaires actives en cours : 36	
11 personnes + 1 contrat professionnalisation	Dont avants projets : 11	Dont DCE : 11 (avec affaires en consultation : 4)
	Dont chantiers : 11	Dont AMO : 3

**AUDIT - INGENIERIE - MANAGEMENT DE PROJET**

SARL au capital de 30 000 Euros - RCS Vienne B 403 328 651

Résidence du Lac - 38690 CHABONS - tél. : 04-76-65-07-97 / fax : 04-76-65-06-86

mail : [aim.sarl@wanadoo.fr](mailto:aim.sarl@wanadoo.fr) - site : [www.aim-ingenierie.com](http://www.aim-ingenierie.com)

<b>Récapitulatif des sujets traités</b>	<b>N°</b>	<b>Juridique</b>	<b>Technique</b>	<b>Général</b>
<i>Hauteurs libres minimales</i>	1		X	
<i>Différence entre Contractant Général et Maîtrise d'Oeuvre</i>	2	X		
<i>Etudes de faisabilité énergétique</i>	2	X	X	
<i>Accessibilité PMR dans les ERP</i>	4		X	
<i>Obligation d'isolation des éléments horizontaux béton</i>	7		X	
<i>Epures manœuvres camions</i>	8		X	
<i>Récupération des eaux de pluie</i>	10		X	
<i>Présentation concept "BUROLOGIQUE"</i>	11			X
<i>Bureaux avec plancher bas à + de 8 m. du sol</i>	14		X	
<i>Le temps de réverbération</i>	15		X	
<i>Coûts des façades porteuses</i>	17		X	
<i>La production d'électricité solaire</i>	18		X	X
<i>Coûts d'un bâtiment de bureaux</i>	19			X
<i>Le puits canadien</i>	20		X	X
<i>L'assurance construction et la dommages ouvrage</i>	21	X		
<i>Présentation concept "BUROBETON"</i>	22		X	X
<i>La production d'électricité éolienne</i>	23		X	X
<i>Dispositions constructives étanchéité multicouche</i>	24		X	
<i>Les Missions de Contrôle Technique de la construction</i>	27	X		
<i>Les Missions Géotechniques</i>	28	X		
<i>Synthèse de la norme des parcs de stationnement privés</i>	29		X	
<i>Synthèse de la norme des parcs de stationnement publics</i>	30		X	
<i>Inspection obligatoire des PAC réversibles</i>	31	X		
<i>Nouveau régime d'enregistrement pour les ICPE</i>	32	X		
<i>Les intervenants dans l'acte de construire</i>	33	X		
<i>Distances entre ouvrages émergents en toiture étanchée</i>	34		X	
<i>Cloisons démontables, amovibles, murs mobiles, etc...</i>	35		X	X
<i>Pentes minimales de toiture en bac sec</i>	37		X	
<i>Ossature primaire pour plafonds suspendus</i>	38		X	
<i>Quel bois pour quel usage ?</i>	39			
<i>L'assainissement écologique</i>	40		X	X
<i>Les accès permanents par échelles fixes</i>	42		X	
<i>Performances des cloisons plaques de plâtre sur ossature</i>	44		X	
<i>La RT 2012</i>	45	X	X	
<i>Achèvement / Réception / Livraison</i>	46	X		
<i>Nouvelles obligations permis de construire / démolir / DP</i>	47	X		
<i>Volume minimum de bois dans les construction</i>	47	X	X	
<i>Remplacement de la SHON par la Surface de plancher</i>	48	X		
<i>Différence entre AMO et MOD</i>	49	X		
<i>Le point sur les isolants thermiques</i>	50		X	X

<b>Récapitulatif des sujets traités</b>	<b>N°</b>	<b>Juridique</b>	<b>Technique</b>	<b>Général</b>
<i>Prédimensionner une poutre métallique</i>	51		X	
<i>Les EAS (espaces d'attente sécurisés) en code du travail</i>	52		X	
<i>Norme sur les systèmes de récupération des eaux de pluie</i>	53		X	
<i>Combien de dégagements pour évacuer les bâtiments ?</i>	54		X	
<i>Prédimensionner une poutre bois</i>	55			
<i>Attestation prise en compte RT sur bâtiments existants</i>	57	X		
<i>Réglementation thermique applicable aux bâtiments existants</i>	58	X	X	
<i>Obligation de rénovation thermique des bâtiments existants</i>	59	X	X	
<i>Dallage armé obligatoire pour sols collés</i>	61		X	
<i>Obligation de diagnostic des déchets de démolition</i>	62	X	X	
<i>Les différents recours au permis de construire</i>	63	X		
<i>Suppression du volume minimum de bois dans les constructions</i>	65	X		
<i>Le contrat collectif de responsabilité décennale (CCRD)</i>	66	X		
<i>Parement minimum pour cloisons et doublages plaques de plâtre</i>	67		X	
<i>Chute unique ou chutes séparées pour réseaux d'évacuations</i>	68		X	
<i>Le label bâtiment biosourcé</i>	69	X		
<i>Le procédé "EUROMAC 2" (bloc de coffrage isolant)</i>	70		X	X
<i>Les composants d'une serrure</i>	71		X	